



**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**COMMUNE DE LAMBRUISSE**  
**DÉPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE PROVENCE**

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 13-04-2019**

**Date de convocation :** 09 avril 2018  
**Séance ouverte à 17 h 10**

**Présents :** Mme PAUL Danielle, MM. BELLON Patrick, CHAILAN Philippe (à 17 h 50), MARTORANO Robert, RAYBAUD Francis, formant la majorité des membres en exercice.

**Absent :** DAUMAS Alain, (Pouvoir à M. MARTORANO Robert).  
M. RAYBAUD Francis est secrétaire de séance.

**1- Approbation du Compte-rendu de la séance du 23 mars 2019.**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 23 mars 2019, dont chaque conseiller a été destinataire et qui a été affiché et publié sur le site internet de la Commune.

**2-Proposition préalable au vote des 3 taxes directes communales.**

Le Conseil Municipal décide d'approuver la proposition de Monsieur le Maire fixant le produit attendu de la fiscalité directe locale à la somme de 49 000 € compte-tenu du produit à taux constant notifié de 48 218 €, ce qui implique le vote du nouveau coefficient de variation proportionnelle suivant : 1,016218, en légère diminution par rapport à celui de 2018.

TAUX d'IMPOSITION COMMUNAL pour l'année 2019	
Taxe d'habitation	16,08 %
Taxe foncière (bâti)	10,51 %
Taxe foncière (non bâti)	12,33 %

Délibération à l'unanimité 5 voix pour dont 1 pouvoir.

**3 Vote du budget général 2019 Commune :**

Monsieur le Maire expose le projet de budget général qui s'équilibre comme suit :

- Section de fonctionnement :  
Dépenses et recettes pour un montant de 379 793,68 €
- Section d'investissement :  
Dépenses et recettes pour un montant de 390 508,29 €

**Les programmes retenus sont les suivants :**

Travaux de voirie : Acquisition d'une balayeuse et d'un compresseur.  
Matériel de bureau : remplacement de l'écran d'ordinateur.  
Eglise : 1<sup>ère</sup> tranche de travaux.

Délibération à l'unanimité (6 voix dont un pouvoir).

**4- Vote du budget annexe du Service de l'Eau et de l'Assainissement 2019.**

Monsieur le Maire expose le projet de budget du service qui s'équilibre comme suit :

- Section de fonctionnement :  
Dépenses et recettes pour un montant de 113 812,73 €
- Section d'investissement :  
Dépenses et recettes pour un montant de 20 134,15 €

Délibération à l'unanimité (6 voix dont un pouvoir).

**5- Proposition achat balayeuse motorisée.**

Monsieur le Maire expose qu'il serait très utile de se doter d'une balayeuse avec bac de ramassage pour l'entretien des rues et places, notamment au moment des concours de boules.

Il communique les devis reçus.

Le CM décide de retenir l'offre de l'entreprise T.M.I. de Digne les BAINS pour un montant de 1 362 € TTC qui comprend le bac de ramassage et dont la largeur de travail est de 70 cm.

Pouvoir est donné au Maire pour effectuer cet achat et en prévoir le paiement au budget en section d'investissement.

Délibération à l'unanimité (6 voix dont un pouvoir).

**6- Achat d'un compresseur:**

Monsieur le Maire expose qu'il serait nécessaire de se doter d'un compresseur pour l'entretien du matériel, notamment les accessoires adaptables sur le tracteur communal.

Il communique les devis reçus.

Pouvoir est donné au Maire pour effectuer cet achat et en prévoir le paiement au budget en section d'investissement.

Délibération à l'unanimité (6 voix dont un pouvoir).

**7- Opposition à l'encaissement des ventes de coupes de bois par l'O.N.F.**

Le Maire rappelle que cette question a été abordée au cours de la réunion du Conseil du 23 mars courant .  
Il s'agit de prendre la délibération concrétisant cette décision.

Délibération à l'unanimité (6 voix dont un pouvoir).

**8-Questions diverses -Infos :**

**8-1 : Débat sur le transfert de la compétence eau et assainissement à la C.C.A.P.V.**

Monsieur le Maire rappelle la prise de position de la Commune qui a débattu de cette question dans sa séance du 14 avril 2018, et qui fait l'objet d'une lettre au Sénateur. Il réaffirme l'opposition de notre commune à ce projet de transfert ainsi qu'à l'étude lancée par la C.C.A.P.V.

**8-2 : Fête du village.**

Il est rappelé que la fête aura bien lieu les 6 et 7 juillet 2019 et la cérémonie aux monuments aux morts le samedi 6 juillet.

L'association locale de sauvegarde du patrimoine a tenu son assemblée générale le 6 avril courant et a établi le programme de ses actions parmi lesquelles figure le repas du 6 juillet 2019.

Une réunion est programmée le 20 avril à 14 h, au cours de laquelle seront abordées les dispositions concernant la sécurité.

**8-3 : Avancement des travaux de confortement de l'Eglise.**

Le Maire rend compte des difficultés rencontrées pour déterminer les travaux les plus adaptés à la stabilisation de l'édifice, notamment des injections de résine se substituant à la pose de micro-pieux jugés inefficaces suite aux derniers sondages effectués.

Les appels d'offres pourraient être lancés courant mai 2019.

La participation des membres de l'Association sera souhaitée dans le courant de l'été pour débarrasser le mobilier ainsi que pour le démontage du plancher. Des consignes seront établies pour le respect de la sécurité des intervenants.

**8-4 : Communication :**

Monsieur DECLEMENTI, Président de l'Association locale du Souvenir Français, fait savoir qu'il démissionne de ses fonctions au début du mois de juin.

**8-5 : Travaux du Syndicat d'Electrification 04.**

Patrick BELLON rend compte des décisions prises au cours de la dernière réunion, portant notamment :

- sur le déploiement de la fibre optique dans le département,
- sur le fonctionnement des stations de recharge des véhicules électriques qui n'atteint pas le niveau souhaité,
- l'établissement de connexions destinées aux vélos électriques.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 35.

Le Maire :

  
R.MARTORANO

